



**Déclaration de la délégation marocaine à la 64^{ème} session du Comité des Utilisations pacifiques de
l'espace extra-atmosphérique
(25 août-3 septembre 2021)**

***M. Farhane Azzeddine,
Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc auprès des
Organisations Internationales à Vienne***

Vienna, 25 août 2021

Monsieur le Président,

1. Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter, au nom de ma délégation mes sincères félicitations pour votre élection à la Présidence du 64^{ème} session du Comité des Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Soyez assurés du soutien de la délégation marocaine pour garantir le succès des travaux de cette Session.

2. Je voudrais féliciter, également, Mme Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des Affaires Spatiales des Nations Unies, et son équipe, pour leur travail considérable et lui renouveler l'appui de ma délégation pour ses efforts et son engagement pour favoriser l'utilisation pacifique de l'espace Extra-Atmosphérique pour l'ensemble des pays, à des fins de développement social et de progrès scientifique.

3. A cette occasion, le Royaume du Maroc accueille favorablement les demandes d'adhésion présentées par l'Angola, le Bangladesh, la Slovénie et le Panama pour devenir membres du Comité des Utilisations Pacifiques de l'Espace Extra-Atmosphérique. Ceci témoigne de la prise de conscience des pays, ainsi que l'impact positif de l'utilisation de l'espace pour le bénéfice de toute l'humanité.

4. Ma délégation s'associe à la déclaration du G77 et la Chine et souhaite faire les commentaires, ci-après, à titre national :

Monsieur le Président,

5. Le Royaume du Maroc accorde une grande importance à la coopération internationale et au renforcement des capacités dans le domaine spatial. Mon pays demeure très attaché au principe de l'universalisation et de l'amélioration des mécanismes prévus dans les traités et Conventions des Nations Unies visant à garantir l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique de manière pacifique, ainsi que le principe de non-appropriation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes.

6. Dans ce contexte, le Maroc ne ménagera aucun effort à sensibiliser les Etats de la région à mieux comprendre l'intérêt à adhérer aux principes et traités régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique en organisant, depuis une décennie, des cours

introductifs sur le droit international de l'espace, cours dispensés par le Centre Régional Africain des Sciences et Technologies de l'Espace, affilié à l'ONU et basé à Rabat pour contribuer au renforcement des capacités des pays africains, en matière de Science et de Technologie de l'Espace.

7. Dans cet esprit, le Royaume du Maroc continuera, également, à travers le Centre Royal de Télédétection Spatiale à promouvoir la connaissance des techniques de l'espace et leurs utilisations dans plusieurs domaines socio-économiques. Ce Centre Royal faut-il le rappeler œuvre, également, pour le développement de la coopération internationale et le renforcement des capacités dans le domaine spatial, qui demeurent des outils nécessaires aux besoins des pays en développement.

Monsieur le Président,

8. Le Maroc est convaincu, plus que jamais que l'utilisation et l'exploitation de l'Espace extra-atmosphérique doit se faire de manière pacifique et durable dans l'intérêt de tous les pays, afin de leur permettre de faire face aux défis qui couvrent tous les aspects du développement économique et social ;

9. A cet égard, il sied de rappeler que les techniques spatiales et leurs applications sont utilisées fondamentalement pour l'amélioration des niveaux économiques et sociales des pays. C'est pourquoi, le Maroc est persuadé que les technologies spatiales jouent un rôle prépondérant pour la réalisation des 17 Objectifs de Développement durables à l'horizon 2030. Ces technologies sont en mesure de répondre aux besoins des Etats dans ces domaines aussi vitaux que la protection de l'environnement, la gestion des ressources hydrauliques et le développement agricole.

Monsieur le Président,

10. Convaincu de l'importance de la contribution des technologies spatiales dans la réalisation des ODD, le Maroc s'engage à poursuivre sa coopération avec COPUOS et réitère son engagement en faveur de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique à des fins scientifiques, techniques et socio-économiques.

Merci pour votre attention

